



www.basket44.com

PROCES-VERBAL BUREAU EXCEPTIONNEL

Du 06 Octobre 2011

Présents : Dimitri BREHERET – Michael NOGUE – Chantal BEAUQUIN – Pascale SIMON – Eric ROUTARD -
Philippe BOULANGER – Dominique BOUDEAU – Jacques PHILIPPE – Yannick OLIVIER

REQUETE - RC DONGES

- Le Groupement Sportif de RC DONGES a présenté le 02 septembre 2011 une demande afin d'obtenir une dérogation quant au nombre de joueurs mutés autorisés en catégorie DM4. La demande portait sur la possibilité de porter à 4 le nombre de mutés.
En première instance, la Commission des Qualifications a confirmé l'application du règlement à savoir la participation de 3 mutés sur la feuille de match.

Le Groupement Sportif de RC DONGES a présenté une requête au Bureau Départemental en date du 26 Septembre 2011.

Compte tenu des éléments présentés, et après délibération, le Bureau Départemental, dans sa réunion du 06 octobre 2011 a décidé d'accéder à la demande du club avec toutefois les restrictions ci-dessous :

1. Obligation de produire cette décision à chaque match de championnat de l'équipe DM4 du RC DONGES.
2. Interdiction à votre équipe DM4 nouvellement constituée d'accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2011/2012, si son classement le lui permettait.
3. interdiction à l'équipe DM4 de disputer le titre de champion départemental de la division à l'issue de la saison 2011/2012, si son classement le permettait.

Le bureau confirme à l'unanimité ces décisions.

La séance est levée à 20h30

Le Président
Yannick OLIVIER

Le Secrétaire Général
Dominique BOUDEAU